

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20191205_3 du 5 décembre 2019

Direction des Finances

L'an deux mille dix neuf, le cinq décembre, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 29 novembre 2019, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur François-Noël BUFFET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 30

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 5

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

PRÉSENTS :

Clotilde POUZERGUE - Gilles LAVACHE - Marianne CARIOU - Christian AMBARD - Louis PROTON - Christine CHALAND - Georges TRANCHARD - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Anne PASTUREL - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Adrienne DEGRANGE - Danielle KESSLER - Hubert BLAIN - Bruno GENTILINI - Françoise POCHON - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Philippe SOUCHON - François-Noël BUFFET - Philippe LOCATELLI - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Blandine BOUNIOL - Clément DELORME - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Raphael PERRICHON - Alain GODARD - Damien BERTAUD - François PERROT - Bertrand MANTELET

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Marcelle GIMENEZ pouvoir à Danielle KESSLER
Bertrand SEGRETAIN pouvoir à David GUILLEMAN
Frédéric HYVERNAT pouvoir à Clément DELORME
Emilie CORTIER (FAILLANT) pouvoir à Blandine BOUNIOL
Jérémy FAVRE pouvoir à Joëlle SECHAUD

Objet : Attribution de crédits non affectés

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission finances, ressources humaines et affaires générales du 27/11/2019

Vu le rapport par lequel Madame l'Adjointe expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Lors de la présentation du budget primitif 2019, des enveloppes de subventions non affectées, qualifiées de « crédits non affectés » ont été votées.

La délibération d'attribution des crédits non affectés présentée lors du Conseil municipal du 3 octobre dernier comportait une erreur matérielle. En effet, une subvention a été attribuée à tort au centre scolaire Saint Thomas d'Aquin Veritas pour un montant de 631,55 € alors que cette subvention était destinée au Collège Notre-Dame du Bon conseil au titre de l'échange scolaire du 22 au 27 mai 2019, avec BIELEFELD.

Un titre de régularisation d'un montant de 631,55 € sera émis à l'attention du centre scolaire Saint Thomas d'Acquin Veritas pour recouvrer les sommes indûment versées.

IMPUTATION CONCERNEE	LIBELLE
Fonction 04 Article 6574	Secteur échanges associatifs et scolaires jumelages

DESTINATAIRE	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT
Centre scolaire Saint Thomas d'Aquin-Veritas	Annulation de la subvention versée	- 631,55 €
Collège Notre-Dame du Bon Conseil	Echange scolaire du 22 au 27 mai 2019, avec BIELEFELD	631,55 €

Il convient aujourd'hui de procéder à l'attribution de ces crédits selon le tableau suivant :

IMPUTATION CONCERNEE	LIBELLE
Fonction 213 Article 6574	Secteur pédagogique - Crédits culturels

DESTINATAIRE	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT
Maternelle Revoyet	Crédits culturels - 49 enfants	328,30 €
Maternelle Célestins	Crédits culturels - 54 enfants	361,80 €
Maternelle Le Golf	Crédits culturels - 72 enfants	482,40 €
Élémentaire Le Golf	Crédits culturels - 160 enfants	1 072,00 €
Primaire Glacière	Crédits culturels - 213 enfants	1 427,10 €
Primaire Ampère	Crédits culturels - 225 enfants	1 507,50 €
Primaire La Saulaie	Crédits culturels - 143 enfants	958,10 €
Primaire Jean Macé	Crédits culturels - 382 enfants	2 559,40 €
Primaire Marie Curie	Crédits culturels - 257 enfants	1 721,90 €
Primaire Jean de la Fontaine	Crédits culturels - 295 enfants	1 976,50 €
Primaire Jules Ferry	Crédits culturels - 428 enfants	2 867,60 €
TOTAL		15 262,60 €

IMPUTATION CONCERNEE	LIBELLE
Fonction 415 Article 6574	Secteur sport - soutien aux clubs

DESTINATAIRE	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT
B.C.O Boxing Club Oullins	Aide à la participation de boxeurs au championnat régional et interrégional de boxe "amateur" les 21 et 27/04/2019 au Puy en Velay	100,00 €
C.A.M.O. Club d'Arts Martiaux	Aide à la participation d'un combattant au championnat du monde du 18 au 23/11/2019 à Singapour	250,00 €

C.A.S.C.O.L. Athlétisme	Aide à l'organisation du cross-country "Prix de la Ville d'Oullins" le 10/11/2019 dans le parc de la Bachasse à Oullins	500,00 €
C.A.S.C.O.L. Boules	Aide à la participation de 6 équipes "quadrette" aux championnats de France de boules lyonnaise UFOLEP les 28 et 29/06/2019 à Valence	98,00 €
C.A.S.C.O.L. Pétanque	Aide à l'organisation du concours de pétanque "Grand Prix de la Ville d'Oullins" le 31/08/2019 à Oullins	550,00 €
C.I.S.G.O. Volley ball	Aide à la manifestation sportive du tournoi de jumelage du 12 au 14/07/2019 à Oullins	250,00 €
P.L.O. Section Arts Martiaux	Aide à la participation de 7 athlètes aux championnats de France de Yoseikan Budo les 27 et 28/04/2019 à Paris	150,00 €
P.L.O. Section Trampoline Gymnastique	Aide à la participation d'athlètes aux championnats de France d'Albertville les 31/05 et 1/06/2019	50,00 €
P.L.O. Section Trampoline Gymnastique	Aide à la participation de 14 trampolinistes à la finale nationale "Jeunes" UFOLEP de trampoline catégories "Individuels", "Equipes" et "Synchronisation" les 24 et 25/05/2019 à Ronchin (59)	575,00 €
P.L.O. Section Trampoline Gymnastique	Aide à la participation de 16 trampolinistes à la finale UFOLEP de trampoline catégories "Individuels", "Equipes" et "Synchronisation" les 8 et 9/06/2019 à Crolles (38)	114,00 €
P.L.O. Section Trampoline Gymnastique	Aide à la participation de 6 gymnastes à la finale nationale Jeunes UFOLEP de gymnastique artistique les 15 et 16/06/2019 à Bouc Bel Air (13)	124,00 €
P.L.O. Section Twirling Bâton	Aide à la participation de 6 athlètes au championnat national de Twirling Bâton les 29 et 30/06/2019 à Faches-Thumesnil (59)	287,00 €
TOTAL		3 048,00 €

IMPUTATION CONCERNEE	LIBELLE
Fonction 422 Article 6574	Projet Fonds d'Initiatives Locales

DESTINATAIRE	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT
ADOMA	Fête de fin d'année le 18/12/2019	530,00 €
ACSO	Soirée du 16/11/2019 pour les jeunes Oullinois	600,00 €
TOTAL		1 130,00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité :
Contre :
Alain GODARD - Damien BERTAUD

APPROUVE l'affectation des crédits réservés telle que détaillée ci-dessus pour un montant total de 19 440,60 € € (dix neuf mille quatre cent quarante euros et soixante centimes).

AUTORISE Madame le Maire à procéder au versement des subventions concernées.

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget 2019, au chapitre 65.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :		
Transmission en préfecture le	/	/
Affichage :		
du	/	/ au / /
Clotilde POUZERGUE		
Maire		
Conseillère métropolitaine		

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS
L'an deux mille dix neuf, le cinq décembre
Pour extrait certifié conforme,
Clotilde POUZERGUE
Maire
Conseillère métropolitaine

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).